

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A ce titre :

- il examine et adopte le rapport d'activité de l'Université ;
- il arrête le projet de budget et de répartition des crédits de l'Université ;
- il se prononce sur l'exécution du budget de l'Université et arrête les comptes ;
- il approuve, avant transmission au Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur, les demandes de création ou suppression de postes de travail formulées par les établissements et le Rectorat ;
- il approuve l'acceptation des libéralités, la souscription d'emprunts et toute acquisition ou aliénation du patrimoine immobilier de l'Université et des établissements qui la composent ;
- il examine toutes les questions relatives à la vie et aux intérêts de l'Université qui lui sont soumises par le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur.

Le Conseil d'Administration comprend :

- Président, le Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur ;
- Vice-Président, le Ministre chargé des Finances ;

Membres :

- le Recteur ;
- les Chefs d'établissements ;
- deux (2) représentants des enseignants chercheurs, des enseignants et des chercheurs par établissement ;
- cinq (5) représentants des personnels administratif, technique, ouvrier et de service ;
- un (1) représentant par collectivité locale concernée ;
- quatre (4) représentants des milieux socioprofessionnels, dont deux (2) pour le patronat et deux (2) pour les travailleurs.

Le Conseil comprend en outre :

- un (1) représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- un (1) représentant du Ministère des Finances ;
- un (1) représentant du Ministère de la Planification ;
- un (1) représentant du Ministère de la Fonction Publique ;
- le Gouverneur de la Province concernée.

Le Président du Conseil peut inviter aux séances, avec voix consultative, toute autre personnalité en fonction de ses compétences.

Le Conseil d'Administration se réunit en session ordinaire au moins une fois l'an, sur convocation de son Président..

Le Recteur assure la préparation et le Secrétariat du Conseil d'Administration.